

## Liste des délibérations examinées

# lors du Conseil municipal du 21 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la ville du Puy-Sainte-Réparade a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Jean-David CIOT, Maire.

Etaient présents à cette assemblée: Jean-David CIOT, Sergine SAÏZ-OLIVER, Jean-Claude NICOLAOU, Bernard CHABALIER, Rémi DI MARIA, Mireille ARNAUD, Josiane JADEAU, Patricia GIRAUD, Rodolphe REDON, Jacqueline PEYRON, Emmanuel ANDRUEJOL, Bruno RUA, Anne-Marie FARNET DA SILVA, Anne BENARD, Jacques FRENET, Maryvonne PESTRE, Lucienne DELPIERRE, Frédérique REYNAUD, Annabelle IBGHI, Fabien ANDRAUD, Jean-Pierre CASULA.

Pouvoirs: Ludivine DUREY à Jean-David CIOT

Chantal LEOR à Sergine SAÏZ-OLIVER Frédéric PAPPALARDO à Rémi DI MARIA Philippe MAZEL à Bernard CHABALIER

Jérôme BOURDAREL à Jean-Claude NICOLAOU

Régis ZUNINO à Bruno RUA

Stéphane WEITMANN à Lucienne DELPIERRE Virginie ROUDAUT à Frédérique REYNAUD

Secrétaire de séance : Annabelle IBGHI

### Finances et Administration générale

- 1. Protection sociale complémentaire : adhésion aux conventions de participation du CDG13 adopté à l'unanimité
- 2. Régime indemnitaire de la filière police : instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement adopté à l'unanimité
- 3. Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses adopté à l'unanimité

#### Structuration du cadre de vie

4. Modification de la délibération relative à la cession de la parcelle BC 172 quartier Eglise vieille - adopté à l'unanimité

#### Vie sociétale et solidarité

- 5. Approbation du principe du recours à la délégation de service public pour la gestion du service municipal d'accueil de loisirs sans hébergement ainsi que pour la gestion des activités périscolaires et lancement de la procédure- adopté à l'unanimité
- 6. Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Centre Multi Accueil La Farandole adopté à l'unanimité